



Régie de l'énergie  
du Canada

Canada Energy  
Regulator

Bureau de la présidente-  
directrice générale

Office of the Chief  
Executive Officer

517, Dixième Avenue S.-O.  
bureau 210  
Calgary (Alberta)  
T2R 0A8

Suite 210  
517 Tenth Avenue SW  
Calgary, Alberta  
T2R 0A8

Dossier OF-Surv-NOC 0102  
Le 31 mars 2021

Destinataires : Sociétés réglementées sous le régime de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*

### **Divulgence publique de l'information sur les sites contaminés**

Madame, Monsieur,

La Régie de l'énergie du Canada est déterminée à assurer la protection de l'environnement et à mener des activités de mobilisation à la hauteur des attentes des peuples autochtones, des propriétaires fonciers et de toutes les autres personnes susceptibles d'être touchées par une contamination attribuable à des infrastructures appartenant à des sociétés qu'elle réglemente.

Comme il est indiqué dans la version 2020 de son Guide sur le processus d'assainissement, elle croit aussi fermement aux principes directeurs d'ouverture, de transparence et de responsabilisation du gouvernement du Canada. Pour des échanges fructueux avec les Canadiens, il faut que l'information pertinente soit couramment disponible et facilement accessible. Ainsi, dans un dessein de transparence accrue, la Régie rendra publics les renseignements soumis par les sociétés qu'elle réglemente sur la contamination de sites et les mesures correctives prises ou à prendre.

La Régie prévoit publier les renseignements voulus par étapes, en premier lieu ceux qui suivent :

- 1) Avis de contamination :
  - Les avis de contamination transmis à la Régie entre le 15 août 2018 et le 30 avril 2021 seront publiés en mai 2021. Tous ceux déposés à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 seront rendus publics au fur et à mesure.
- 2) Comptes rendus annuels :
  - Les comptes rendus annuels présentés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 au sujet des mesures de remédiation à l'égard desquelles des avis de contamination ont été déposés depuis le 15 août 2018 seront eux aussi rendus publics en mai 2021, puis au fur et à mesure par la suite.

Les renseignements contenus dans les avis de contamination et les comptes rendus annuels qui seront publiés sont énumérés à l'annexe A. Un énoncé a été ajouté dans le système de signalement d'événement en ligne de la Régie pour rappeler aux sociétés que l'information sera rendue publique.

.../2

Les sociétés qui soumettent des renseignements à la Régie doivent se conformer à toutes les lois applicables sur la protection des renseignements personnels. **Il est interdit de divulguer des renseignements personnels de tiers sans leur consentement.** Veuillez prendre connaissance de l'[avis de confidentialité](#) pour plus de détails sur notre politique à cet égard.

L'information contenue dans les avis de contamination et comptes rendus annuels peut être publiée dans l'index de la base de données réglementaires de la Régie (REGDOCS) et comme ensemble de données dans le site Web du gouvernement ouvert du gouvernement du Canada.

Pour toute question concernant la présente lettre, veuillez communiquer avec la Régie à l'adresse [environnement@cer-rec.gc.ca](mailto:environnement@cer-rec.gc.ca).

Je vous prie d'agréer, mes salutations distinguées.

La présidente-directrice générale,

*Signé par*

Gitane De Silva

Pièce jointe

Annexe A

L'information saisie dans les champs suivants des avis de contamination et comptes rendus annuels sera publiée automatiquement dans le site Web de la Régie. D'autres renseignements pourraient se joindre à ceux-ci à une date ultérieure.

<b>Page Web du système de signalement d'événement en ligne</b>	<b>Champ</b>
Type d'événement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels types d'événement signalez-vous?</li> </ul>
Société	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom de la société qui possède l'installation ou exploite le pipeline où l'événement est survenu.</li> </ul>
Emplacement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom du pipeline</li> <li>• Nom de l'installation</li> <li>• Type d'installation</li> <li>• Province ou territoire</li> <li>• Quel est le centre habité le plus près du site contaminé?</li> <li>• Utilisation des terres applicable</li> <li>• Description détaillée du lieu<sup>1</sup> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Latitude et longitude</li> </ul> </li> </ul>
Signalement initial	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrire en une phrase le site contaminé. S'il s'agit d'une installation, inclure dans la description l'équipement ou le bâtiment le plus proche du site contaminé.</li> <li>• La contamination a-t-elle été signalée à un autre organisme de réglementation (autre que la Régie)?</li> <li>• Quelle activité était en cours au moment de l'événement?</li> <li>• Le dépôt final a eu lieu le (date du rapport).</li> </ul>
Scénario	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énumérez tous les contaminants présents sur le site.</li> <li>• Présentez une estimation initiale du volume de sol contaminé (m<sup>3</sup>).</li> <li>• Le site contaminé se trouve-t-il à moins de 30 m d'un milieu humide ou d'un plan d'eau?</li> </ul>
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrivez brièvement les mesures d'atténuation prises à ce jour pour contrer la contamination.</li> <li>• Décrivez brièvement les mesures d'atténuation prévues pour contrer la contamination.</li> </ul>
Compte rendu annuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de dépôt</li> <li>• État du site<sup>2</sup></li> <li>• Activités antérieures</li> <li>• Activités prévues</li> </ul>

<sup>1</sup> Les degrés de latitude et de longitude seront publiés avec deux décimales.

<sup>2</sup> L'état « Évaluation du site » ou « Surveillance de l'installation » sera affiché jusqu'à ce que le premier compte rendu annuel soit présenté, après quoi l'état approprié du site doit être sélectionné